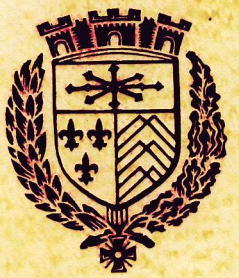
VILLE

D'ATHIS-MONS

ESSONNE



LIVRET DE FAMILLE

LIVRET DE FAMILLE

LIVRET DE FAMILLE

Conforme aux instructions du Ministre de la Justice

APPLICATION
DU DÉCRET 74-449 DU 15 MAI 1974
ET DE L'ARRÊTÉ DU 16 MAI 1974

ANNEXE I

DÉLIVRANCE DU LIVRET DE FAMILLE

Le livret de famille est remis aux époux par l'officier de l'état civil qui célèbre leur mariage.

ÉLÉMENTS DU LIVRET DE FAMILLE

Le livret de famille est constitué par la réunion des extraits des actes de l'état civil suivants :

mariage des époux ;
décès des époux ;
naissance des enfants ;
décès des enfants mineurs.

L'extrait d'acte de l'état civil d'un enfant déclaré présentement sans vie figure sur le livret de famille si les parents le demandent. Dans ce cas, l'officier de l'état civil indique expressément qu'il s'agit d'un enfant présentement sans vie.

Le livret de famille est ultérieurement complété par la mention des actes ou jugements ayant une incidence sur un des actes figurant sur le livret tel que jugement rectificatif, divorce, séparation de corps, etc.

MISE A JOUR DU LIVRET DE FAMILLE

Les époux ne devront pas manquer de faire mettre à jour le livret de famille par l'officier de l'état civil compétent.

L'usage d'un livret de famille incomplet ou devenu inexact en raison des changements intervenus dans l'état des personnes considérées rend son auteur passible de poursuites pénales.

Renseignements relatifs à l'état civil.

DÉLIVRANCE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

Il peut être délivré un second livret de famille :

1. En cas de perte, de vol ou de destruction du premier.

2. En cas de changement dans la filiation ou dans les noms ou prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret.

3. Toutes les fois qu'un époux le demande, notamment en cas de divorce ou de séparation de corps.

Le demandeur doit s'adresser à l'officier de l'état civil du lieu de sa résidence.

DÉLIVRANCE DES EXTRAITS D'ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

On peut obtenir des copies ou extraits d'actes de l'état civil en s'adressant :

Soit à la mairie qui a établi l'acte ;

Soit au greffe du tribunal de grande instance dans le ressort duquel a été établi l'acte.

Lorsque l'acte concernant un Français a été établi à l'étranger (ou dans un ancien territoire français d'outre-mer ou sous tutelle devenu indépendant), la demande doit en être adressée au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères :

B. P. 1056, 44035 Nantes CEDEX.

Les copies ou extraits sont gratuits. Joindre seulement une enveloppe timbrée pour l'envoi.

Les copies intégrales d'acte de naissance sont délivrées à l'intéressé lui-même (seulement s'il est majeur), à ses ascendants, ses descendants, son conjoint et son représentant légal.

Ces copies comportent la totalité des mentions figurant en marge et dans l'acte.

Les extraits d'acte de naissance avec indication de la filiation sont délivrés aux mêmes personnes et à l'intéressé lui-même s'il est mineur.

Ils comportent l'indication du nom du père et de la mère de l'intéressé. Ils ne précisent pas, même lorsque c'est le cas, si ceux-ci sont mariés.

Les extraits délivrés à tout requérant ne comportent que l'année, le jour, heure et le lieu de naissance, le sexe, les prénoms et le nom de l'intéressé ainsi que les mentions de mariage, divorce, séparation de corps ou décès.

Fiches d'état civil et de nationalité française.

La fiche d'état civil remplace dans la plupart des cas les copies ou les extraits d'actes de l'état civil.

Elle peut être établie sur la production d'une carte nationale d'identité, d'un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille.

Si l'intéressé souhaite qu'elle mentionne sa filiation, il doit obligatoirement produire son livret de famille ou une copie d'acte de l'état civil mentionnant cette filiation.

Lorsque la carte nationale d'identité est présentée (elle peut l'être en même temps que le livret de famille ou la copie d'acte de l'état civil) la fiche d'état civil fait preuve de la nationalité française. Elle remplace alors dans de nombreux cas les certificats de nationalité française.

La fiche d'état civil et la fiche d'état civil et de nationalité sont établies gratuitement, dans n'importe quelle mairie. Il est donc inutile d'écrire au lieu de naissance, mariage ou décès pour obtenir une fiche.

En outre, dans certains cas, la fiche peut être délivrée par les administrations publiques, services, établissements publics ou caisses contrôlées par l'État.

Renseignements relatifs au droit de la famille.

RÉGIME MATRIMONIAL

Les époux qui préalablement à leur union n'ont pas fait de contrat de mariage sont soumis au régime de la *communauté légale.*

Sous ce régime, tous les biens acquis par les époux durant le mariage sont des biens communs. Sont au contraire propres (ou personnels) à chacun des époux les biens qui leur appartenaient avant le mariage et ceux dont ils sont devenus propriétaires, même après le mariage, par succession, donation ou legs.

Chacun des époux a l'administration de ses biens propres. Il peut en percevoir les revenus. Il peut aussi les vendre librement. Les biens communs sont en principe administrés par le mari. Toutefois l'épouse conserve l'administration des biens acquis grâce à ses gains et salaires. Les biens communs ne peuvent être vendus que de l'accord des deux époux.

Quel que soit le régime matrimonial, chacun des époux a pouvoir pour passer seul les contrats qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants : toute dette ainsi contractée par l'un oblige également l'autre, sauf si elle est manifestement excessive. Chacun des époux peut se faire ouvrir librement, sans le consentement de l'autre, tout compte de dépôt (compte courant postal, compte bancaire, livret de caisse d'épargne, etc.) et tout compte de titres en son nom personnel. Il peut disposer librement de ces fonds et de ces titres. En revanche un époux ne peut vendre sans l'autre le logement du ménage ou résilier le bail de ce logement ni vendre les meubles qui le garnissent.

Si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté ou s'il met en péril les intérêts de la famille, l'autre époux peut faire prendre en justice toutes mesures nécessaires ou même se faire transférer l'administration des biens normalement gérés par son conjoint.

Lorsque l'un des époux a une créance à faire valoir contre l'autre, il peut demander au tribunal d'ordonner qu'une hypothèque légale sera inscrite sur les biens de son conjoint. Le tribunal peut également décider qu'une hypothèque sera prise sur les biens de l'époux qui se fait transférer l'administration des biens de l'autre.

DROITS ET DEVOIRS RESPECTIFS DES ÉPOUX

Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.
Ils s'obligent à une communauté de vie.
Ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille.
Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Les époux doivent contribuer aux charges du mariage à proportion de leurs facultés respectives. Ils peuvent demander au juge d'instance, le cas échéant, de fixer cette contribution.

AUTORITÉ PARENTALE

La loi attribue aux père et mère l'autorité parentale sur leurs enfants mineurs. Les père et mère ont à l'égard de l'enfant droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Pendant le mariage, les père et mère exercent en commun leur autorité. Toutefois les actes usuels de l'autorité parentale concernant la personne de l'enfant sont accomplis valablement par l'un ou l'autre des époux. Ainsi le mari, comme la femme, peuvent sous leur seule signature inscrire l'enfant dans un établissement scolaire, l'autoriser à voyager hors de France à subir les épreuves du permis de conduire ...

Les père et mère ne peuvent, sauf motif grave, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

DROITS DU CONJOINT SURVIVANT

Au décès de l'un des époux, le conjoint survivant conserve la propriété de ses biens personnels et a droit, s'il est marié sous un régime de communauté, à la moitié des biens communs. La loi lui accorde en outre un droit de jouissance sur les biens attribués à l'époux prédécédé (biens personnels de cet époux et moitié de la communauté qui lui revient). Ce droit de jouissance est d'un quart s'il y a des enfants, de moitié si le défunt laisse des frères et sœurs ou ses père et mère, de la totalité dans les autres cas.

Les droits du conjoint survivant peuvent être considérablement augmentés par donation ou testament.

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 3

Le vingt neuf janvier mil neuf cent quatre vingt trois à neuf heures ------

devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune.

ÉPOUX

Nom FAVRE.

Prénoms Pierre Régis Charles.

Né à Annecy (Haute Savoie)

Le quatre novembre

mil neuf cent cinquante cinq

Fils de (1) Joseph Marcel FAVRE.

et de (1) Violette Jeanine GRESSIER, décédé

ÉPOUSE

Nom MARAIS.

Prénoms Brigitte Bernadette.

Née à Issoudun (Indre)

Le quatre août

mil neuf cent cinquante quatre

Fille de (1) Roger Lucien Georges MARAIS.

et de (1) Andrée Giselle JEANTON.

Les futurs conjoints ont déclaré (2) qu'un contrat de mariage a été reçu le 8 janvier 1983 par Maitre Jean PERREAU, Notaire à Issoudun (Indre).

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre, le vingt neuf janvier

mil neuf cent quatre vingt trois

Sceau de la Mairie

L'Officier de l'État civil

(1) Noms et prénoms du père et de la mère.

(2) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le _____ (date) par _____ (nom et résidence du notaire) ».

MENTIONS MARGINALES (3)

(3) Jugement de divorce, de séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.

ÉPOUX

Extrait de l'Acte de décés N° _____ de l'Époux

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES *

** (Jugement rectificatif notamment)*

ÉPOUSE

Extrait de l'Acte de décès N° _____ de l'Épouse

Décédée le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

** (Jugement rectificatif notamment)*

PREMIER ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

MENTIONS MARGINALES *

Sceau de la Mairie

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

MENTIONS MARGINALES *

Sceau de la Mairie

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

MENTIONS MARGINALES *

Sceau de la Mairie

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

QUATRIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

MENTIONS MARGINALES *

Sceau de la Mairie

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

CINQUIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

MENTIONS MARGINALES *

Sceau de la Mairie

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

SIXIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES *

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

SEPTIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES *

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

HUITIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES *

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

NEUVIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N° _____

Le _____

mil _____

à _____ heure _____

est né _____ *(a)*

_____

_____

du sexe _____ à _____ *(b)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES *

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N° _____

Décédé le _____ *(1)*

_____

à _____ *(2)*

_____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.

DIXIÈME ENFANT

Extrait de l'Acte de naissance N°

Le

mil

à heure

est né (a)

du sexe à (b)

Délivré conforme aux registres, le

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES *

** (Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait)*

Extrait de l'Acte de décès N°

Décédé le (1)

à (2)

Délivré conforme aux registres, le

L'Officier de l'État civil

Sceau de la Mairie

(1) Date du décès.
(2) Lieu du décès.

MENTIONS MARGINALES *

(a) Nom et prénoms tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.
(b) Lieu de naissance.